

# CHAMPIONNAT DE LIGUE INDIVIDUEL SENIORS

## *Comptant pour le Mérite Seniors*

### Règlement particulier de l'épreuve

**LA GRANGE AUX ORMES** (57)

**Samedi 21 et dimanche 22 mai 2022**

#### OBJECTIFS

- ⇒ Cette épreuve a pour but d'attribuer les titres de Championne et Champion de Ligue dans les catégories Seniors Dames, Seniors Messieurs et Seniors 2 Messieurs.

Le Championnat de Ligue individuel Seniors **compte** pour le Mérite national Seniors.

#### CONDITIONS DE PARTICIPATION

- ⇒ **Le championnat est ouvert à tous les joueurs licenciés de la Ligue Grand Est.**
- ⇒ Le championnat n'est **pas ouvert aux joueurs extérieurs** de la Ligue.
- ⇒ Le Droit de Jeu Fédéral n'est **PAS OBLIGATOIRE** pour participer à cette épreuve.
- ⇒ Avoir 50 ans minimum à la veille de l'épreuve

#### CHAMP DES JOUEURS

- ⇒ Le nombre d'inscrits est **limité à 144 joueurs, dont 33 dames minimum et 14 wildcards sont à disposition de la Ligue.**
- ⇒ **Pas de limite d'index.** Les joueurs et joueuses seront sélectionnés en fonction de l'ordre du Mérite National Seniors, puis de l'ordre des index tout en respectant le nombre minimum de Dames indiqué ci-dessus, ceci à la date de clôture des inscriptions
- ⇒ Les inscriptions accompagnées du règlement du droit d'engagement sont à **adresser à la ligue au plus tard le Vendredi 06 mai 2022.** Chèque libellé à **l'ordre de la Ligue de Golf du Grand-Est**
- ⇒ Le droit d'engagement individuel est fixé à : **50 €**

#### FORME DE JEU

- ⇒ Stroke play / 36 trous / 18 trous par jour ;
- ⇒ Classement Brut

## **CATEGORIES ET DEPARTS**

- ⇒ 3 catégories : Seniors Messieurs / Seniors Dames / Seniors 2 Messieurs
- ⇒ Seniors Dames : repères rouges
- ⇒ Seniors Messieurs : repères jaunes
- ⇒ Seniors 2 Messieurs : repères jaunes

## **RECOMPENSES**

- ⇒ Les 3 Prix bruts par catégorie (Seniors Messieurs / Seniors Dames, Seniors 2 Messieurs)
- ⇒ Le 1<sup>er</sup> brut de chaque catégorie sera désigné Champion de Ligue.

## **DEPARTAGE**

En cas d'égalité pour la première place à la fin de l'épreuve, les joueurs ou joueuses partiront en play-off "trou par trou" / mort soudaine sur les trous figurant au Tableau Officiel.

En cas d'impossibilité de le mener à son terme, le classement provisoire déterminé par RMS (départage) deviendra définitif.

## **COMITE DE L'EPREUVE**

Le Comité de l'épreuve est constitué de 3 à 5 personnes dont au minimum :

- ⇒ Le Président de la Ligue ou son représentant ;
- ⇒ Le Président de l'Association Sportive du club recevant ou son représentant ;
- ⇒ Le/les représentant/s du corps arbitral.

**La ligue encaisse l'intégralité des droits de jeu, et prend à sa charge l'indemnisation du club hôte et les frais des arbitres (déplacement/restauration et si nécessaire hébergement).**